

La création de choix par la consultation et le partenariat avec la collectivité: la sélection d'un site pour l'établissement pour femmes d'Edmonton

Il n'est plus possible, ni souhaitable, de construire un nouvel établissement correctionnel sans la participation des membres de la collectivité locale. Aujourd'hui, la population exige de participer à toutes les décisions gouvernementales qui ont une répercussion sur sa vie.

Par ailleurs, le Service correctionnel du Canada a le mandat de mieux se faire connaître à la population et de s'assurer le soutien public. Pour remplir ce mandat, nous devons veiller à ce que notre présence soit bien perçue par la collectivité et à apporter une contribution sociale, culturelle et économique à notre voisinage.

La création de choix : Rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale⁽²⁾
préconise également cette attitude correcte à l'égard de la collectivité en énonçant que l'un des objectifs du Service est de devenir une personne morale consciente de ses responsabilités sociales qui contribue positivement à l'environnement, au voisinage et au secteur du service social.

Dans cet article, nous faisons la chronique de la création de l'établissement d'Edmonton destiné aux femmes purgeant une peine fédérale, processus au cours duquel l'ouverture et la consultation publique ont dépassé de beaucoup le simple exercice de relations publiques - pour être les éléments clés de la prise de décision. Mauvaise communication En décembre 1992, Edmonton fut choisie comme site du nouvel établissement pour les femmes purgeant une peine fédérale. Le 2 avril 1993, des fonctionnaires du Service correctionnel du Canada rencontrèrent un grand nombre de représentants de la collectivité d'Edmonton pour leur expliquer le processus de sélection du site, pour me présenter en tant que directrice de l'établissement, et pour demander de l'aide en vue d'instaurer des séances de consultation et d'information publiques.

On fit savoir aux représentants de la collectivité qu'un terrain appartenant au gouvernement fédéral (la base militaire de Criesbach) était considéré comme l'emplacement préféré puisqu'il était le seul des sept terrains de la région appartenant au gouvernement fédéral à répondre à tous les critères de sélection du site. Toutefois, on assura aux personnes présentes que ce n'était là qu'une préférence et que le critère important, à savoir l'acceptation de ce choix par la collectivité, restait encore à évaluer. A ce moment à, les représentants de la collectivité présents semblaient tout à fait enchantés du site.

Malheureusement, les médias locaux déclarèrent dans leurs reportages que Griesbach était le site choisi, ce qui amena la population à penser qu'on l'avait frustrée de toute possibilité de participation alors qu'elle avait reçu l'engagement du contraire.

Cette erreur d'information suscita une levée de boucliers qui prit rapidement de l'ampleur. Un vaste groupe militant, connu sous le nom de la *North Edmonton Taxpayers Association*, s'organisa rapidement et distribua des centaines de tracts contenant des renseignements erronés. Dix mille signatures furent également recueillies pour une pétition afin d'«interdire la prison».

Face à l'opposition croissante, le Service, après avoir consulté les dirigeants des collectivités locales,

considéra que les séances d'information publiques prévues avaient encore plus d'importance qu'auparavant. Six réunions publiques furent tenues dans un effort pour contenir les craintes et répondre aux préoccupations des résidents qui avaient trait à la sécurité et à une baisse éventuelle de la valeur des propriétés voisines.

Ce qui était plus étonnant, cependant, c'était la conviction de la majorité de la population que la décision avait déjà été prise et qu'il n'y avait pas eu de véritable consultation publique. Pour répondre aux préoccupations concernant le processus décisionnel, le Solliciteur général du Canada annonça que le délai de sélection du site serait prolongé de façon à inclure un examen de tous les terrains appartenant aux pouvoirs publics fédéraux, provinciaux ou municipaux ainsi que les propriétés privées de la région.

Un comité de sélection du site, constitué de citoyens de chacun des six districts électoraux municipaux, fut également créé, et ce comité représentatif de la base travailla avec diligence à évaluer 60 terrains en regard des critères de sélection établis. Il remit enfin une courte liste de six sites pour une plus ample considération. Les membres du comité participèrent alors à 18 réunions publiques, réaffirmant à leurs concitoyens, de concert avec le Service correctionnel du Canada, qu'on avait évalué en toute équité et impartialité le degré d'acceptation du public.

Le 25 octobre 1994, le comité de sélection du site recommanda à l'unanimité un terrain (un site différent à l'extrémité ouest de la ville) au Commissaire des Services correctionnels. Comme par hasard, c'était la date de l'élection fédérale, ce qui acheva de dépolitiser le processus -le comité ne savait pas quels seraient les résultats de l'élection et, par conséquent, ne pouvait être accusé d'avoir favorisé un terrain par rapport à un autre pour des raisons politiques.

Peu après, cette recommandation fut acceptée et annoncée publiquement. Depuis lors, il n'y a pas pratiquement pas eu d'opposition exprimée à l'égard du projet. Les éléments du succès On ne peut imputer à un seul élément l'issue satisfaisante du processus de sélection du site de l'établissement d'Edmonton. Un facteur a toutefois eu du poids, le désir de trouver un compromis et de modifier le processus manifesté par le Service correctionnel du Canada face à la colère de la population qui se sentait tenue à l'écart des décisions.

La nomination anticipée d'une directrice de l'établissement et ma participation soutenue aux consultations publiques ont joué également en faveur du Service. Les gens pouvaient ainsi mettre un visage sur un organisme gouvernemental impersonnel. Ils savaient qu'ils pouvaient s'adresser à quelqu'un en particulier s'ils avaient des questions à poser ou des préoccupations, avant et après l'ouverture de l'établissement.

Un autre élément de la réussite est imputable à l'organisation à la base de ce processus.

La participation, dès le départ, de la collectivité au choix du lieu a été extrêmement efficace, de même que l'engagement actuel qui a été pris d'établir et d'administrer un Comité consultatif de citoyens efficace.

Toutefois, pour que le Service correctionnel du Canada puisse s'engager dans une véritable consultation de la collectivité, il lui a fallu habiliter les membres de la collectivité. Par conséquent, il était important

de s'assurer que le processus était inspiré par la collectivité et qu'aucun programme du Service correctionnel du Canada ne serait imposé aux participants bénévoles. Le Service devait accepter les compromis et s'engager à donner suite aux suggestions de la collectivité, même lorsque ces suggestions changeaient légèrement l'orientation de l'établissement. Les représentants de la collectivité devaient être intégrés à l'équipe, et reconnus à titre individuel et collectif comme compétents à certains égards.

Mais ce qui a peut-être été déterminant - et ce n'est guère étonnant - c'est que la communication s'est révélée un facteur clé dans le soutien de la collectivité. À Edmonton, le Service a fait des efforts considérables pour améliorer ses relations avec les médias et pour obtenir l'aide de ces derniers dans la communication d'une information étayée par des faits. Il est également crucial que le Service communique régulièrement et efficacement avec les élus des pouvoirs publics fédéraux, provinciaux et municipaux. Ces personnes sont régulièrement contactées par leurs électeurs et, à ce titre, doivent être des participants informés.

La mise en place d'un nouveau partenariat non traditionnel a également ouvert la voie à de meilleures relations avec la collectivité. Dès le début du processus, il est devenu évident qu'un certain nombre de groupes d'intérêt étaient nettement favorables à la création d'un établissement. Parmi eux, il y avait nos partenaires traditionnels (comme les groupes confessionnels et les organismes de police) mais aussi certains partisans inhabituels comme la Chambre de commerce, des associations d'entreprises et des organisations féminines. La coordination de ces divers groupes d'intérêt a étendu notre réseau d'information et nettement élargi notre base de soutien.

Enfin, il suffit de voir l'architecture du nouvel établissement pour constater à quel point on encourage la participation de la collectivité. À l'avant, il y a deux terrains de sport conçus pour les besoins communs de la collectivité et de l'établissement. Le public sera également en mesure d'accéder facilement à tous les secteurs de programme comme la chapelle, les gymnases, les salles de réunion et de classe - sans avoir à pénétrer dans le secteur résidentiel des détenues. Les avantages de la participation de la collectivité Si les retombées de la participation de la collectivité sont trop nombreuses pour qu'on puisse les citer, il y a certains avantages qui méritent d'être mentionnés. L'un des plus importants est le fait que la collectivité a fait connaître son désir de partager les coûts de l'aménagement de l'établissement et de la prestation de programmes, ce qui permet à l'établissement d'offrir une gamme plus étendue de possibilités aux détenues sous responsabilité fédérale qu'on ne l'avait prévu à l'origine.

Dans le même ordre d'idées, mentionnons qu'un réseau bien articulé de bénévoles élargira considérablement l'éventail des programmes disponibles et que le désir des entreprises locales de former des entreprises aura des effets positifs à long terme sur les possibilités d'emploi des détenues.

Cette initiative de la base a également attiré l'attention et suscité l'intérêt des universitaires, d'où notre participation à un certain nombre de projets de recherche - dont les résultats seront mis en pratique dans les nouveaux établissements de femmes purgeant une peine fédérale. Le Service correctionnel du Canada bénéficiera considérablement de cette recherche, en particulier dans les domaines où il manque actuellement de compétence (comme les thérapies ou les programmes s'inspirant des théories féministes pour les victimes d'abus).

Mais peut-être que l'un des avantages les plus importants a été le foisonnement d'idées qui a débouché sur des programmes créatifs et novateurs. L'alliance de différents domaines de compétence a eu une incidence considérable sur l'aménagement général de l'établissement d'Edmonton. Par exemple, les programmes mettant l'accent sur la participation bénévole de délinquantes suscitent un grand enthousiasme et pourraient éventuellement déboucher sur le jumelage des délinquantes avec des personnes âgées solitaires ou des adolescents perturbés. Des programmes de repas chauds municipaux pourraient donner l'occasion aux délinquantes de rendre un peu ce qu'elles reçoivent de la collectivité. Un nouveau départ On pourrait croire à première vue que la consultation de la collectivité n'est plus nécessaire, maintenant que le lieu a été choisi et que le problème du nouveau zonage municipal a été résolu. Toutefois, cette étape n'est en fait qu'un nouveau départ. Si l'on veut que l'établissement continue à être une réussite, il faut instaurer une consultation permanente avec la collectivité.

Nous avons maintenant les bases sur lesquelles construire un établissement communautaire. Nous savons que l'avenir est incertain, mais l'expérience d'Edmonton a révélé que la consultation de la collectivité pouvait et devait être plus qu'un simple exercice de relations publiques.

(1)Établissement pour femmes d'Edmonton, Service correctionnel du Canada, 9530-101 avenue, 2e étage, Edmonton (Alberta) T5H 0B3.

(2)*La création de choix : Rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1990.